22 février 2024

DOB 2024 CC du Pays Fléchois

1. Introduction
2. Le contexte national
3. L'environnement du Pays Fléchois
4. Les perspectives du budget principal
5. Les perspectives des budgets annexes

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT / DEBAT d'Orientations Budgétaires

Une étape obligatoire pour les communautés de communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants.

Des échanges au sein de l'assemblée sur l'avenir à court et moyen terme de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est un outils favorisant ce débat.

Loi de Finances pour 2024

Pas de bouleversement.

Une pause est faite dans la suppression des impôts locaux.

La réforme de la DGF, serpent de mer des finances publiques locales depuis des années devrait être instruite en 2024 pour une mise en œuvre dont les modalités et le contenu ne sont pas connus.

Les régions à nouveau épargnées cette année par les prélèvements sur recettes.

Loi de Finances pour 2024

Croissance : +1,4% (annonce de révision à la baisse par le gouvernement).

Déficit public : 4,4% du PIB.

Déficit commercial : 85 milliards (105 en 2023).

Dette publique : 109,7% du PIB (111,7% au Trimestre 3/2023).

Inflation : 2,6% (5,8% en 2023).

L'évolution de l'indice du prix de la dépense communale serait de 6,0% et de 4,7% hors charges financières au 3ème trimestre 2023.

Une « désinflation » qui peut se vérifier à travers la baisse de la croissance de la TVA à +3,7% contre +6,1% annoncée initialement. Revalorisation forfaitaire des bases de foncier de 3,9% pour 2024 contre 7,1% en 2023.

Lois de Finances pour 2024 (suite)

Un effort attendu des collectivités pour participer à la réduction du déficit public censé passer de 4,9% à 4,4% en 2024, puis 2,7% en 2027 avec un texte de loi qui reste peu diserte sur les mesures concrètes devant produire ce résultat. Une certitude néanmoins, une baisse de DCRTP et de FDPTP pour tous ceux qui en perçoivent encore.

Le niveau d'épargne brute du bloc communal qui commence à se tendre (-2,6%) via un effet de ciseaux visible dès 2022 qui se confirme en 2023 par une augmentation des dépenses de 5,5% et des recettes de 4,3%.

Des dépenses d'équipement qui seraient néanmoins en croissance de 9,8%, notamment en raison de l'inflation et des lourds investissements en matière de rénovation énergétique des bâtiments.

Un verdissement des programmes de subventions (fonds vert, quote part reservée d'enveloppes type DGF, DSIL…) et la présentation d'un « budget d'investissement vert » pour les collectivités.

Lois de Finances pour 2024 (suite)

CVAE : suppression à nouveau reportée à 2027

DGF : +320 millions (+1,7%) pour le bloc communal, à titre principal pour les dotations de péréquation des communes (+150M€ de DSR dont 60% pour les communes de moins de 10 000 habitants et +140M€ de DSU). Ecrêtement de la dotation de compensation des EPCI. Révision à la hausse du plafonnement de la dotation d'intercommunalité (+20% contre +10%)

Suspension de la révision de 2022 sur les valeurs locatives des locaux professionnels qui serait reportée à 2025.

Report de la réforme des valeurs locatives foncières de locaux d'habitation à 2028.

Population et logement

De nouvelles données qui s'inscrivent dans une forme de continuité.

Une population stable, vieillissante avec une taille des ménages en baisse qui reste comprise en 2 et 2,5 personnes.

Des logements plus nombreux, occupés au titre de la résidence principale, constitués pour un grande majorité de maisons.

Formation et économie

Une population (15 à 64 ans) très majoritairement active ayant un emploi. Des travailleurs de plus en plus diplômés, occupant des postes plus qualifiés, travaillant de moins en moins dans leurs communes de résidence, se déplaçant très majoritairement en voiture.

Un revenu fiscal légèrement en hausse et qui reste inférieur à la moyenne, un taux de pauvreté qui diminue en vieillissant, un salaire net moyen légèrement en hausse avec une disparité homme femme qui s'accentue tout au long de la carrière au détriment des femmes.

Un bassin d'emploi dédié à titre principal au commerce, transport et divers services, composé principalement d'entreprises de moins de 9 salariés, avec des créations d'entreprises toujours très importantes et un chômage qui continue de décroitre assez fortement.

LE BUDGET PRINCIPAL - DOTATIONS

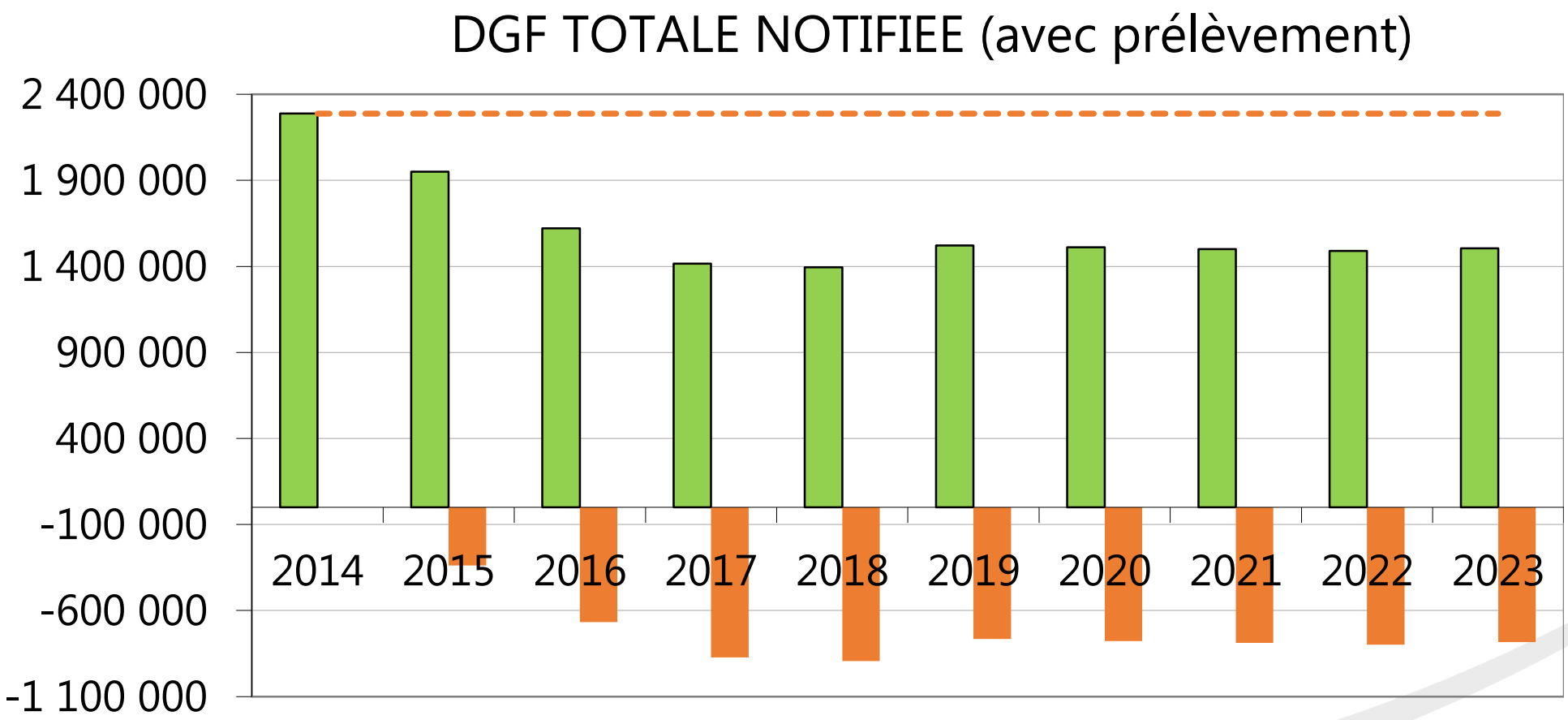

-783 k€ 2023/2014

soit une perte cumulée de DGF de 6 484 k€ depuis 2014

LE BUDGET PRINCIPAL – DOTATIONS SUITE

FPIC de droit commun : communes et ccpf

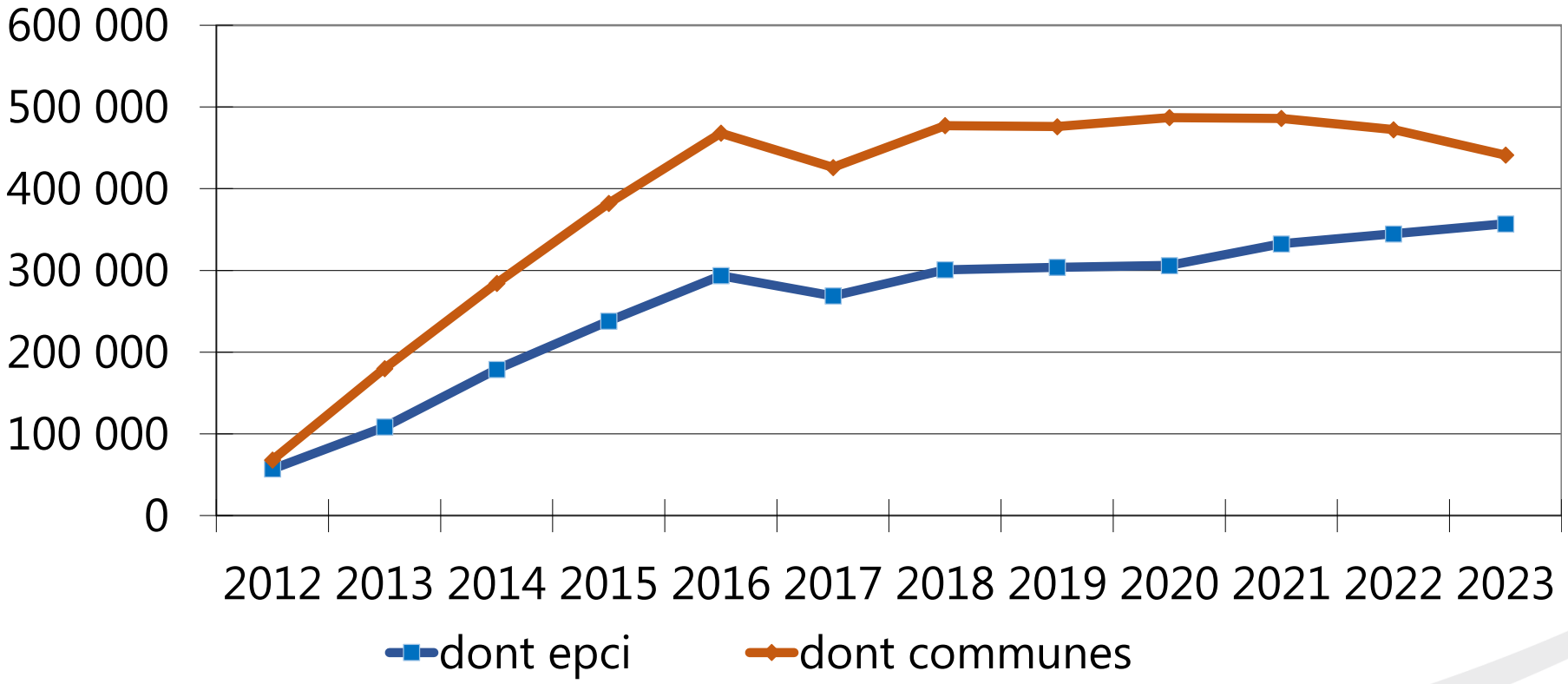

357 k€ en 2023

soit une recette cumulée de FPIC pour la CC de 3 098 k€ depuis 2012

LE BUDGET PRINCIPAL – FISCALITE

L'environnement local

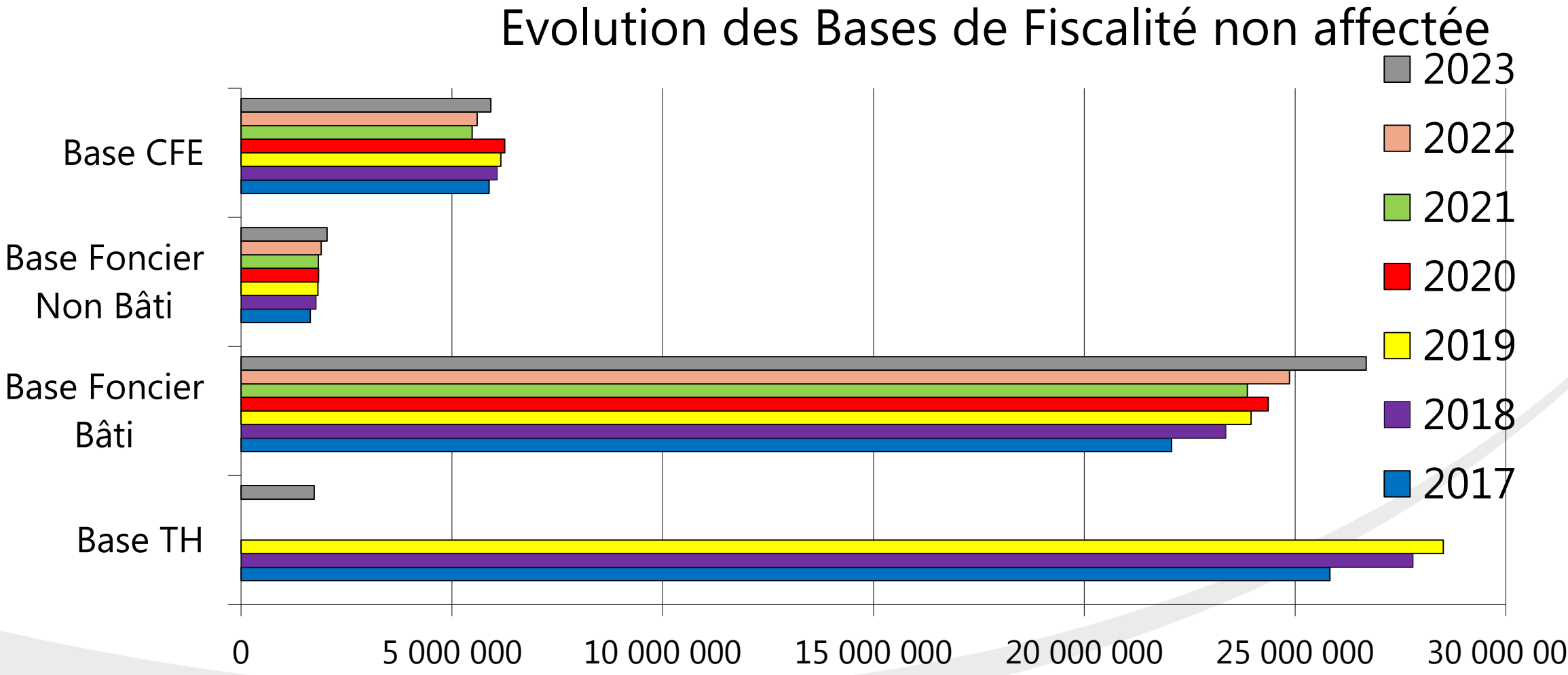

LE BUDGET PRINCIPAL – FISCALITE SUITE

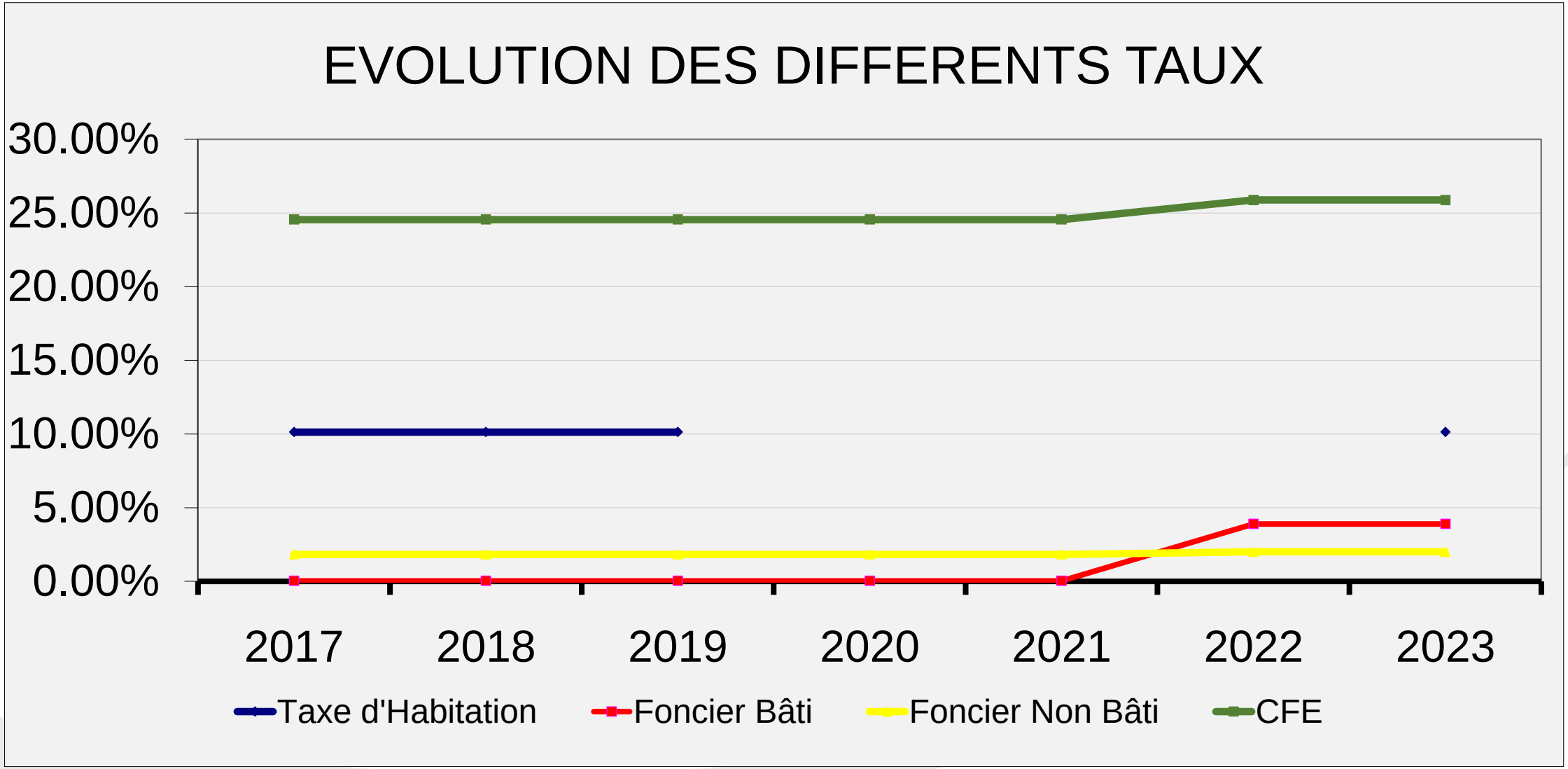

LE BUDGET PRINCIPAL – FISCALITE SUITE

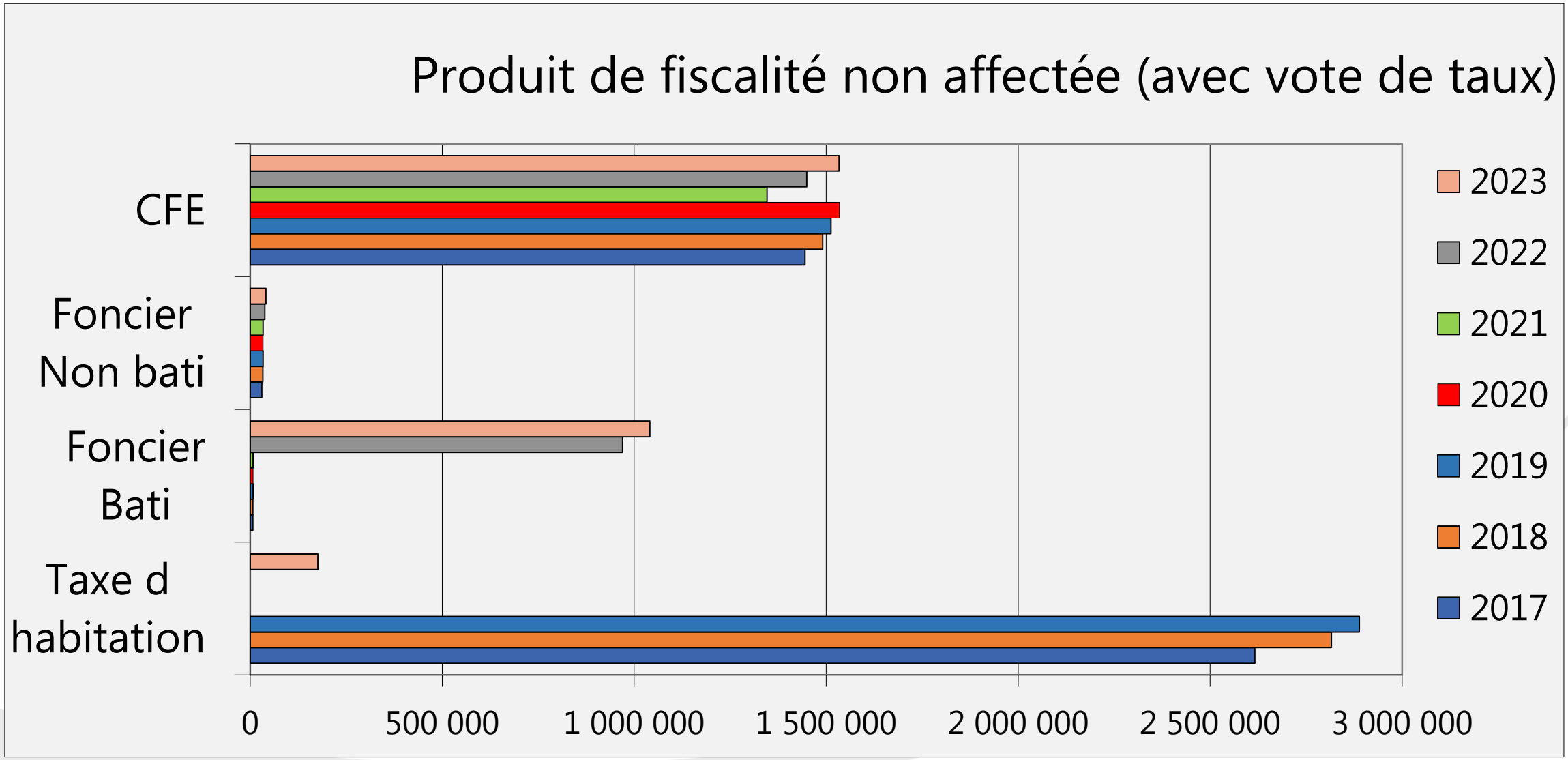

LE BUDGET PRINCIPAL – FISCALITE SUITE

L'environnement local

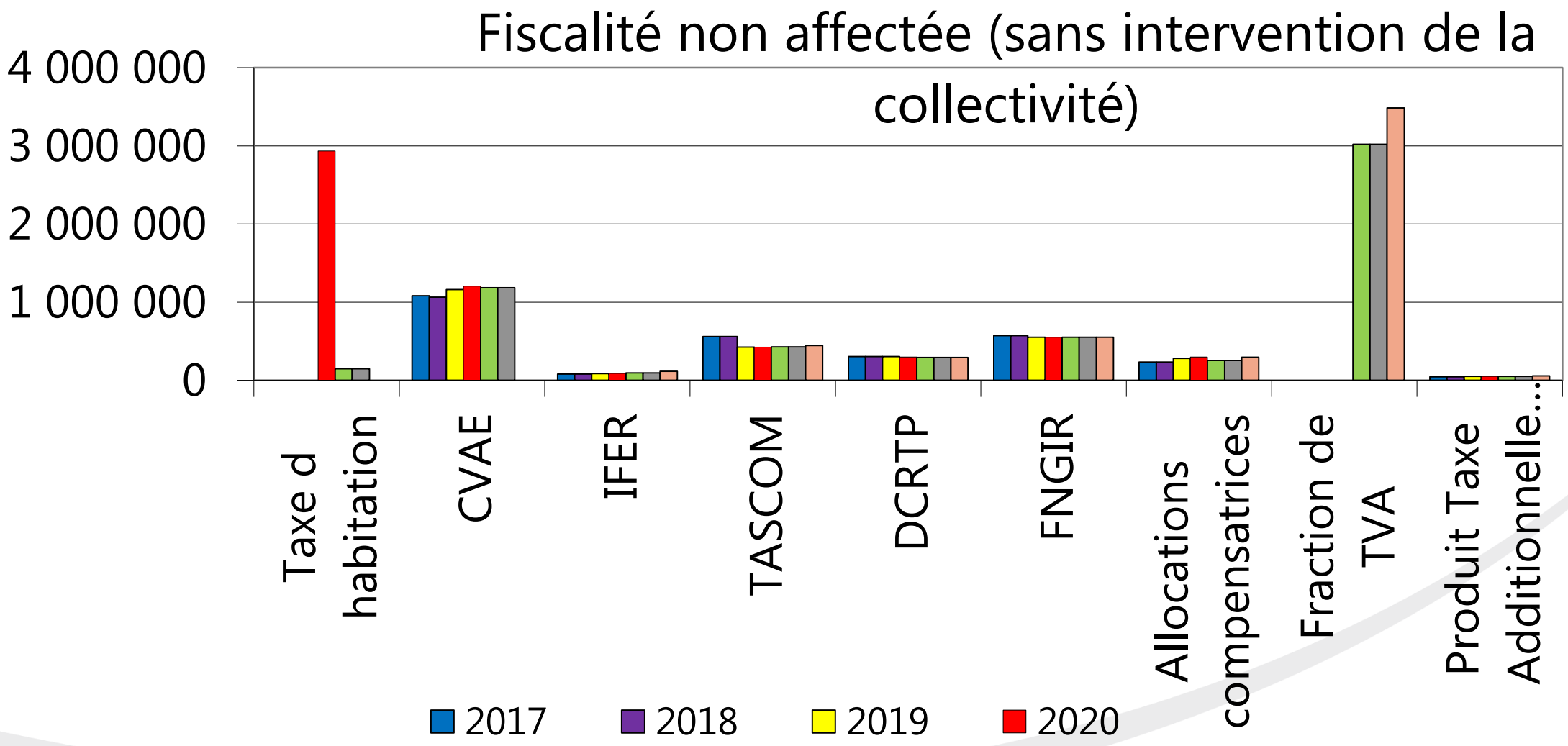

LE BUDGET PRINCIPAL – FISCALITE SUITE

L'environnement local

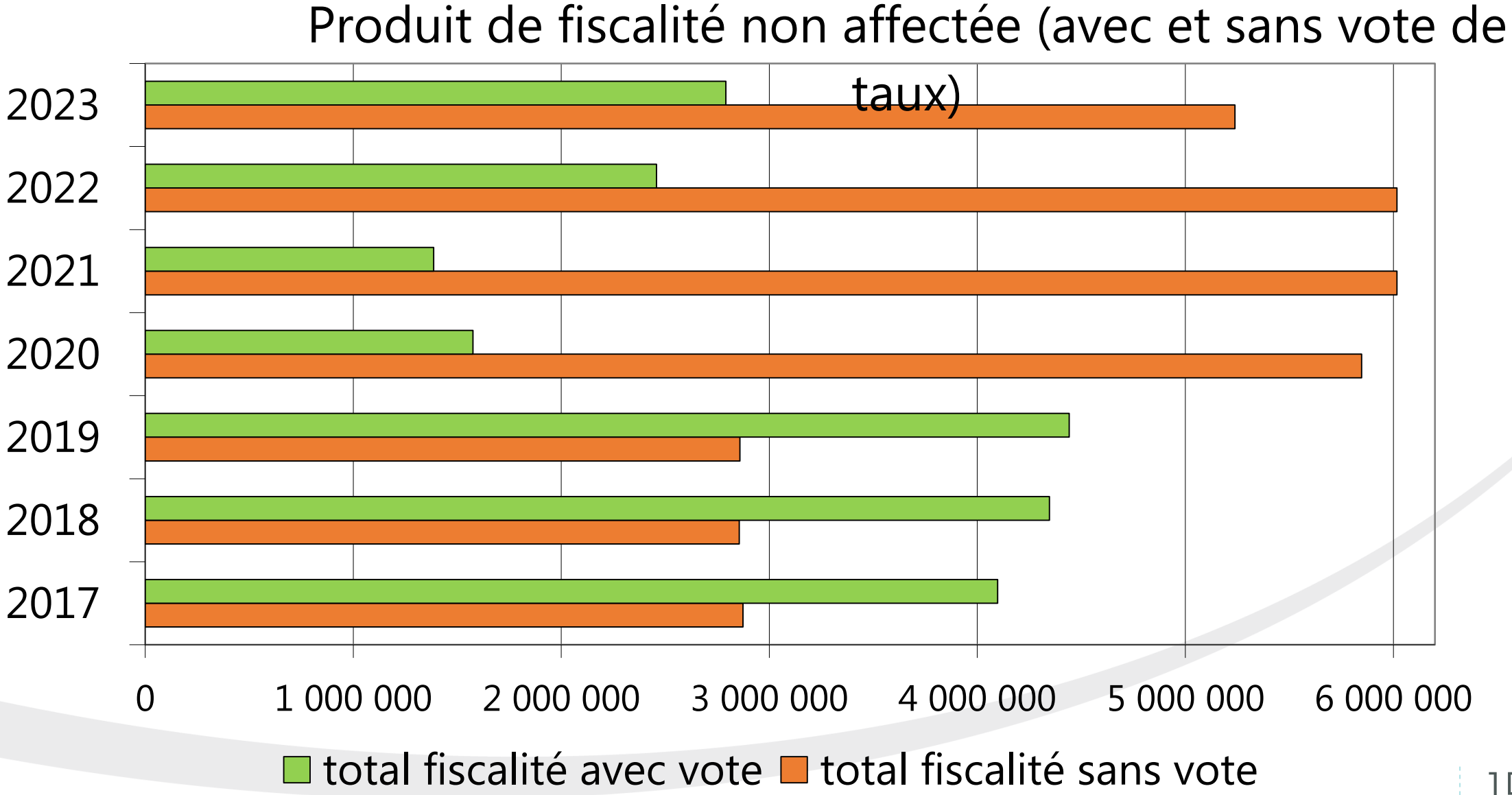

LE BUDGET PRINCIPAL – FISCALITE SUITE

L'environnement local

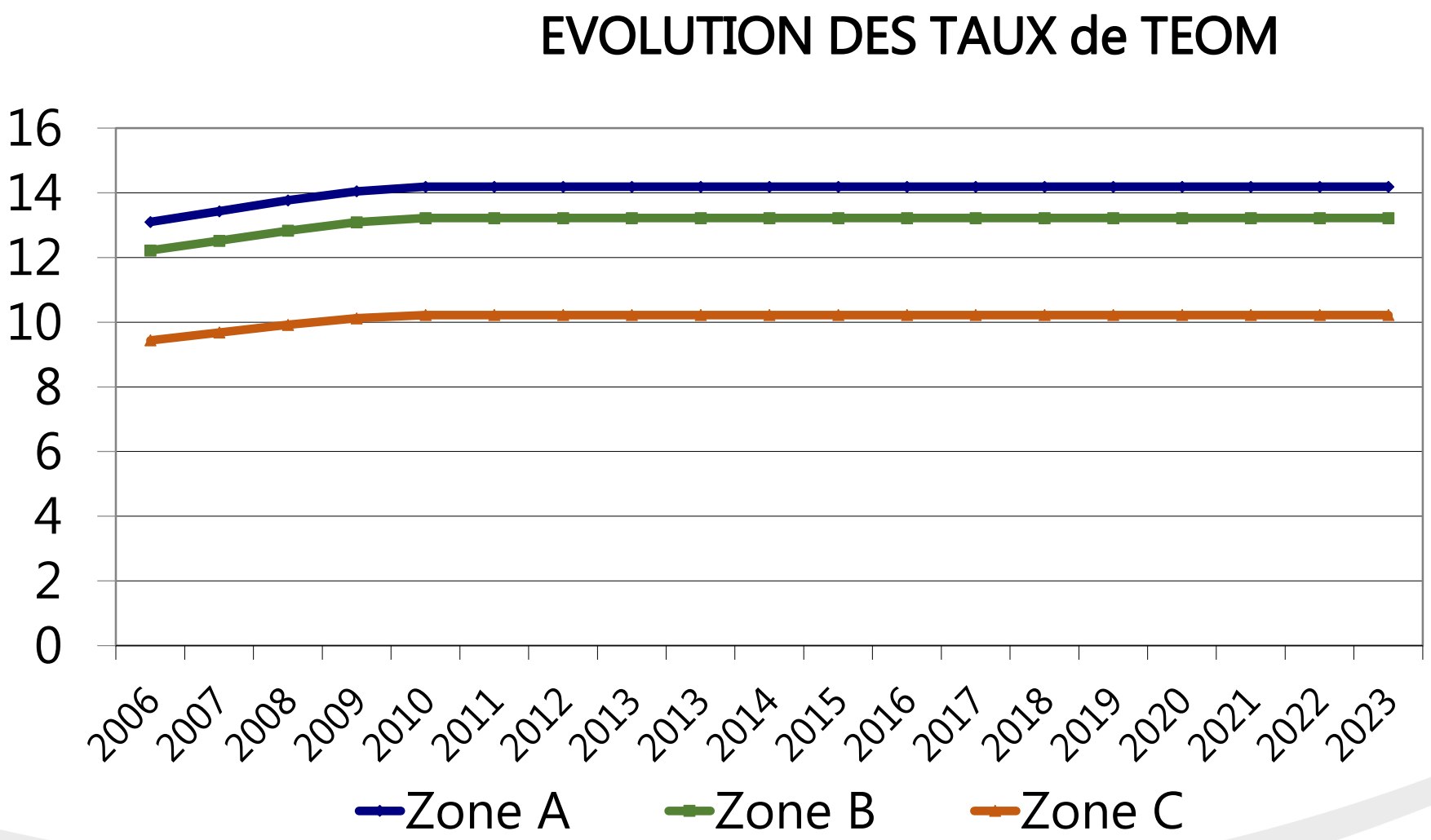

Taux inchangés depuis 2010

LE BUDGET PRINCIPAL – FISCALITE SUITE

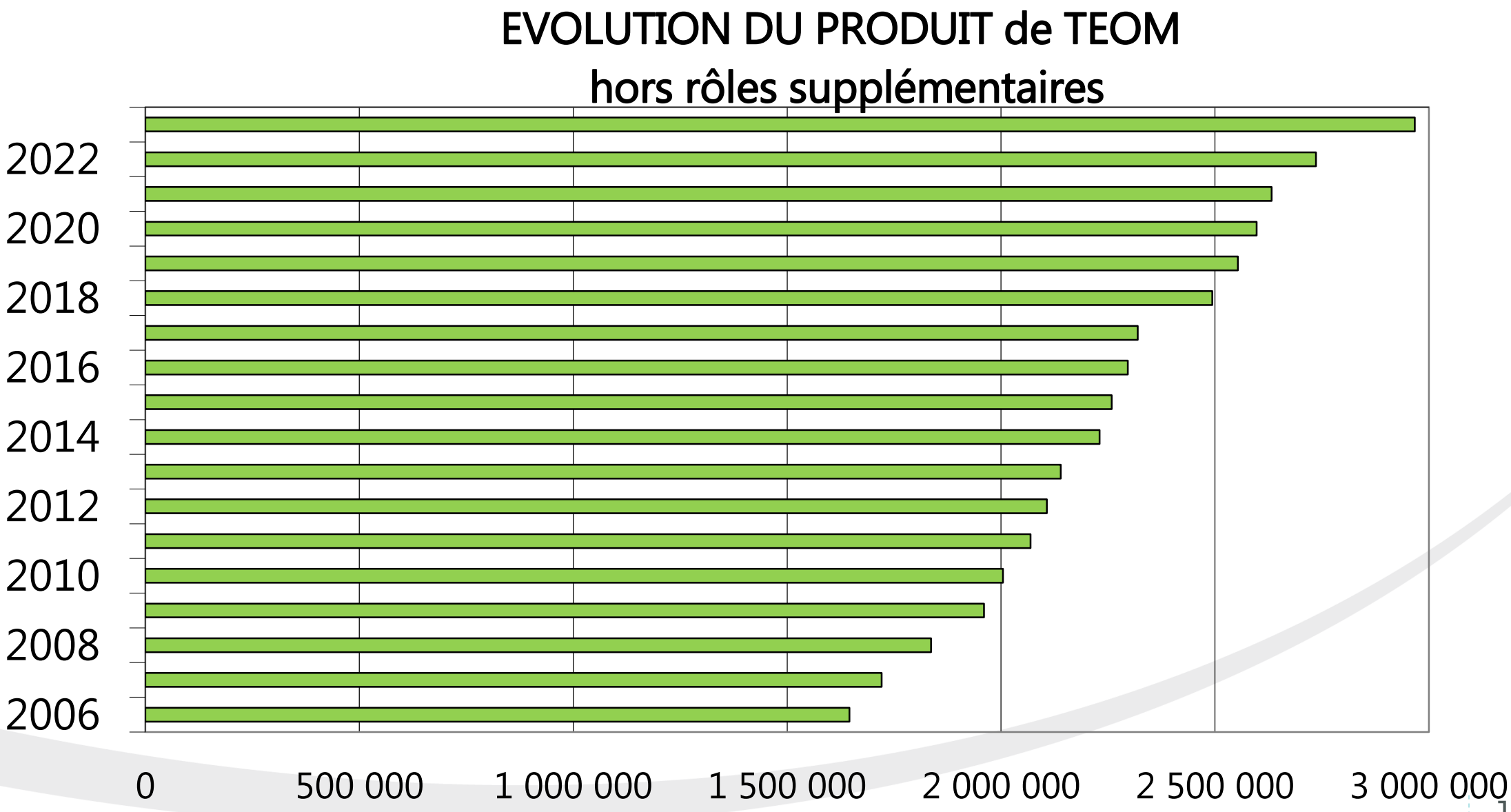

LE BUDGET PRINCIPAL – PERSONNEL

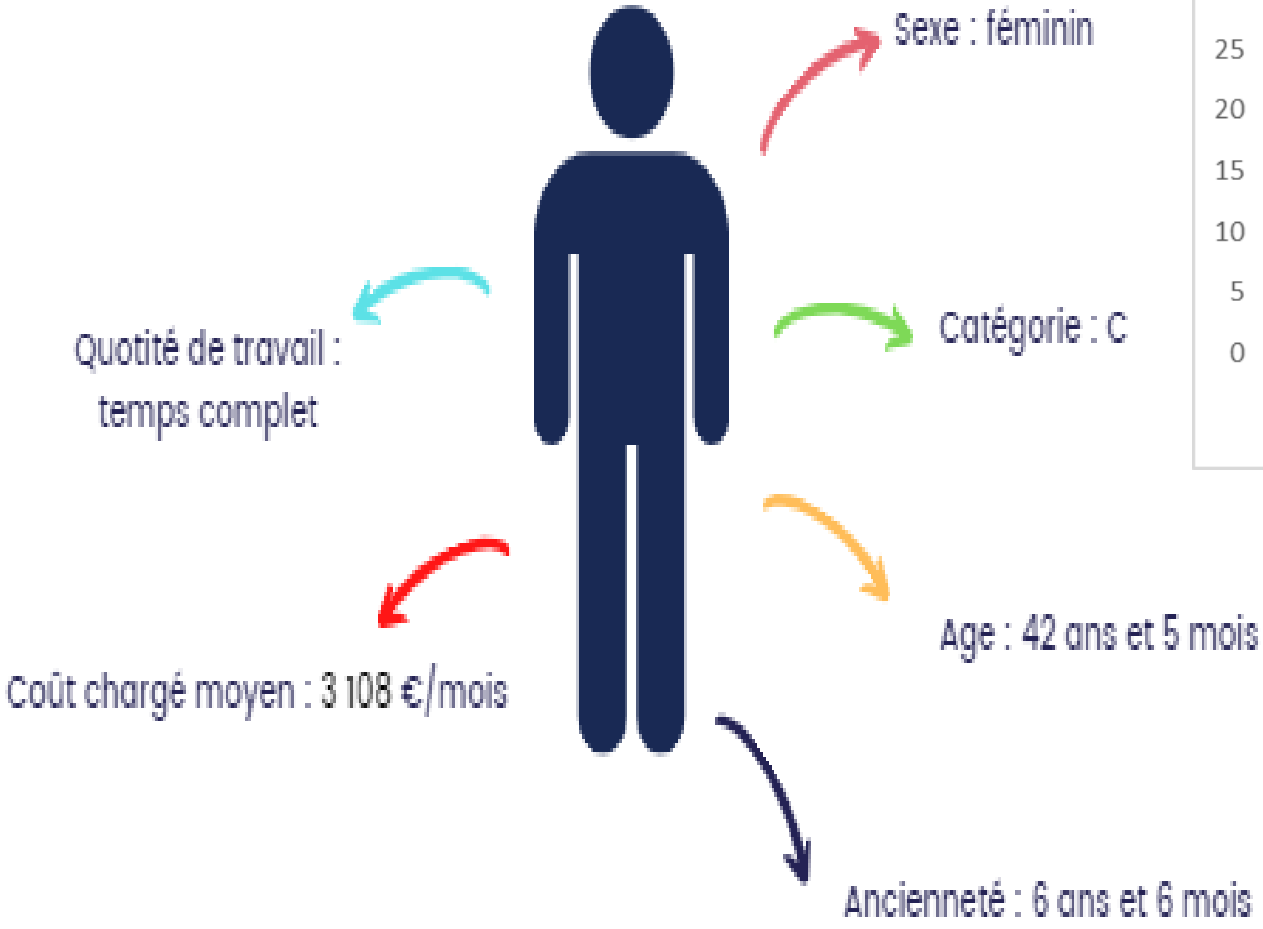

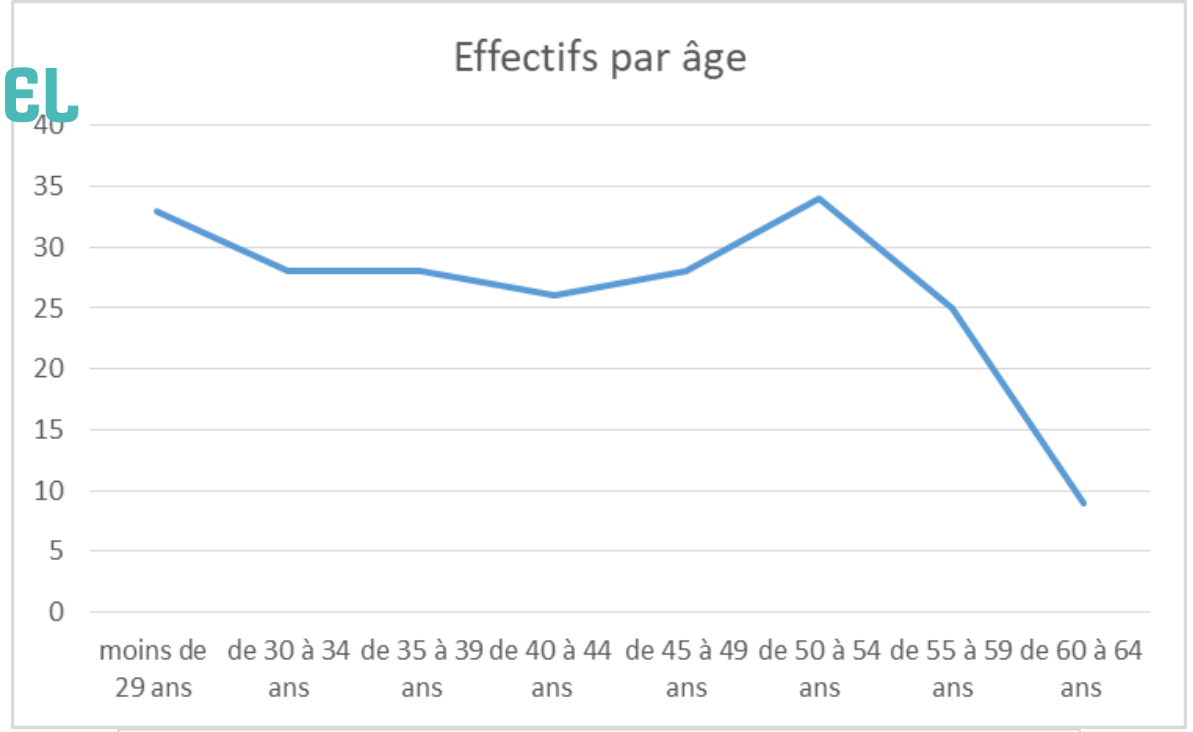

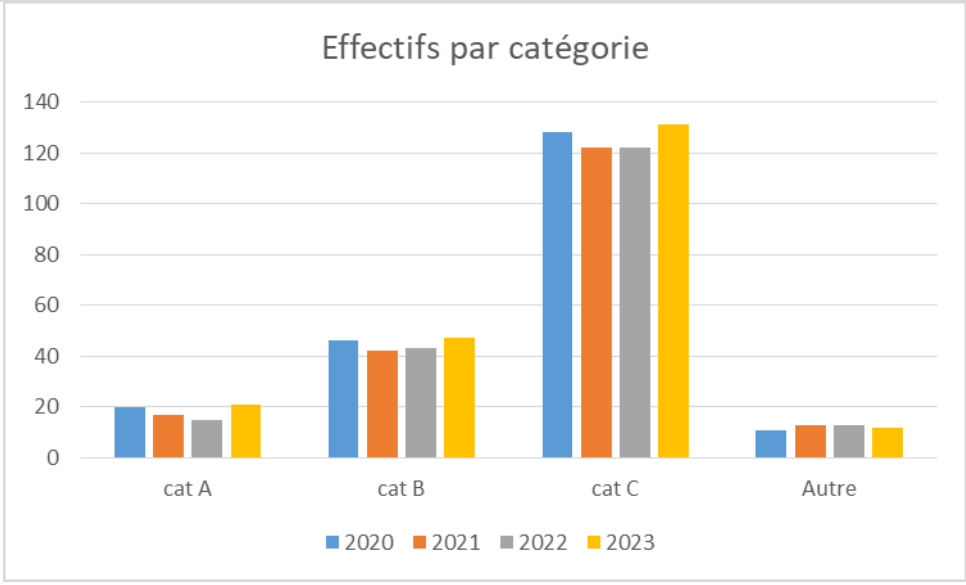

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

LES PERIMETRES NE SONT PAS CONSTANTS :

Arrivée de nouvelles communes

Développement – transfert et modifications de compétences

Mutualisation de services…

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

L'environnement local

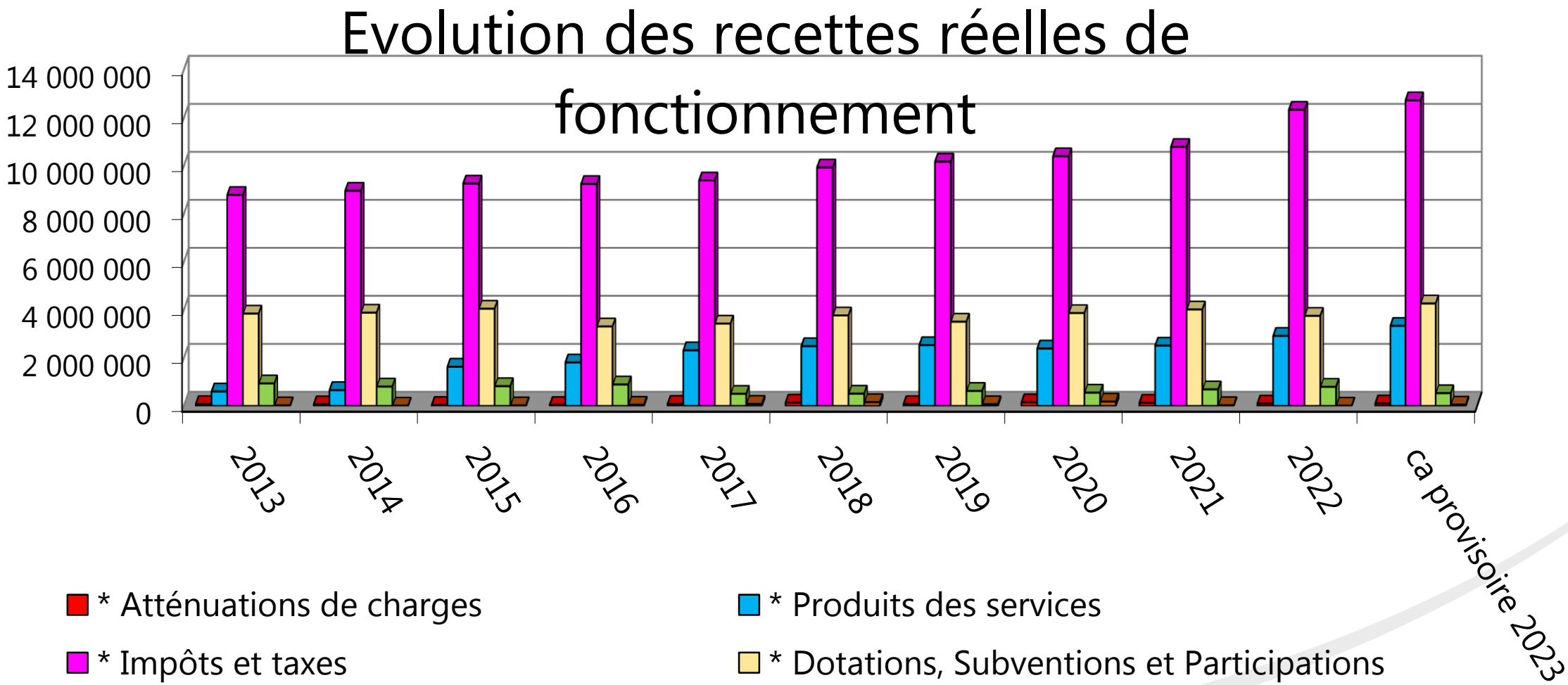

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

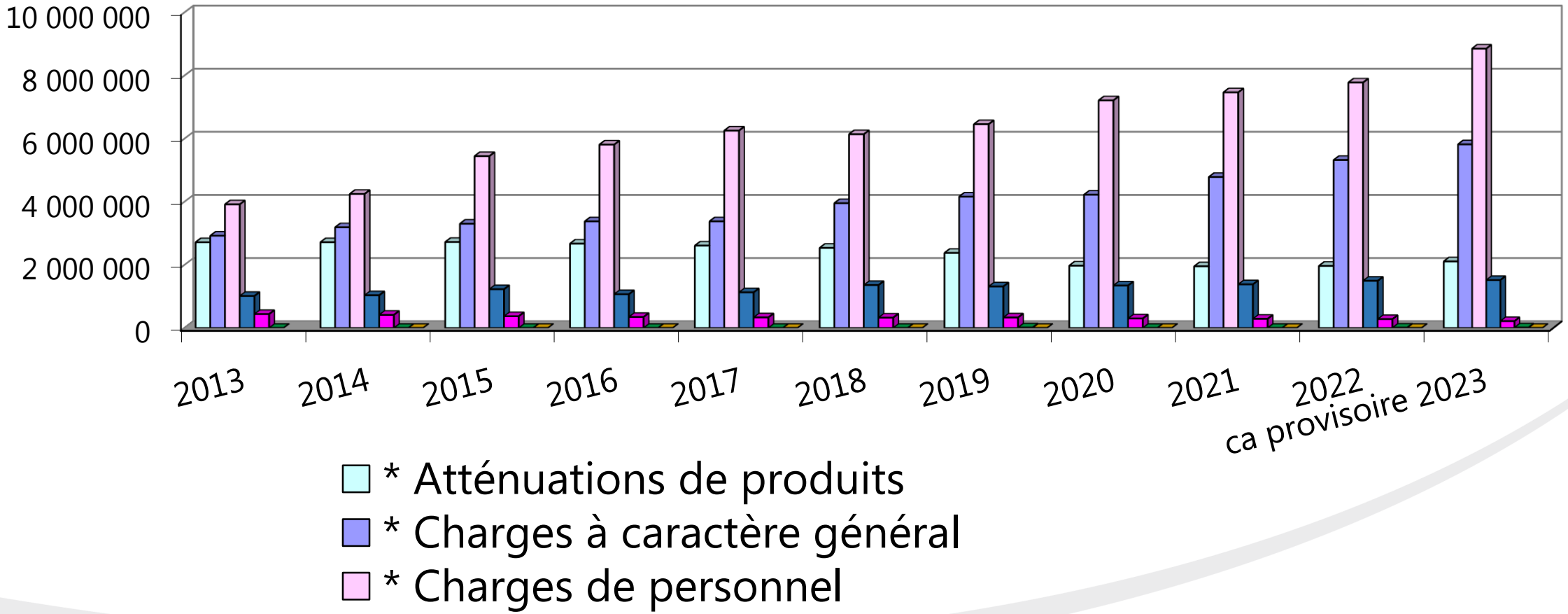

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

L'environnement local

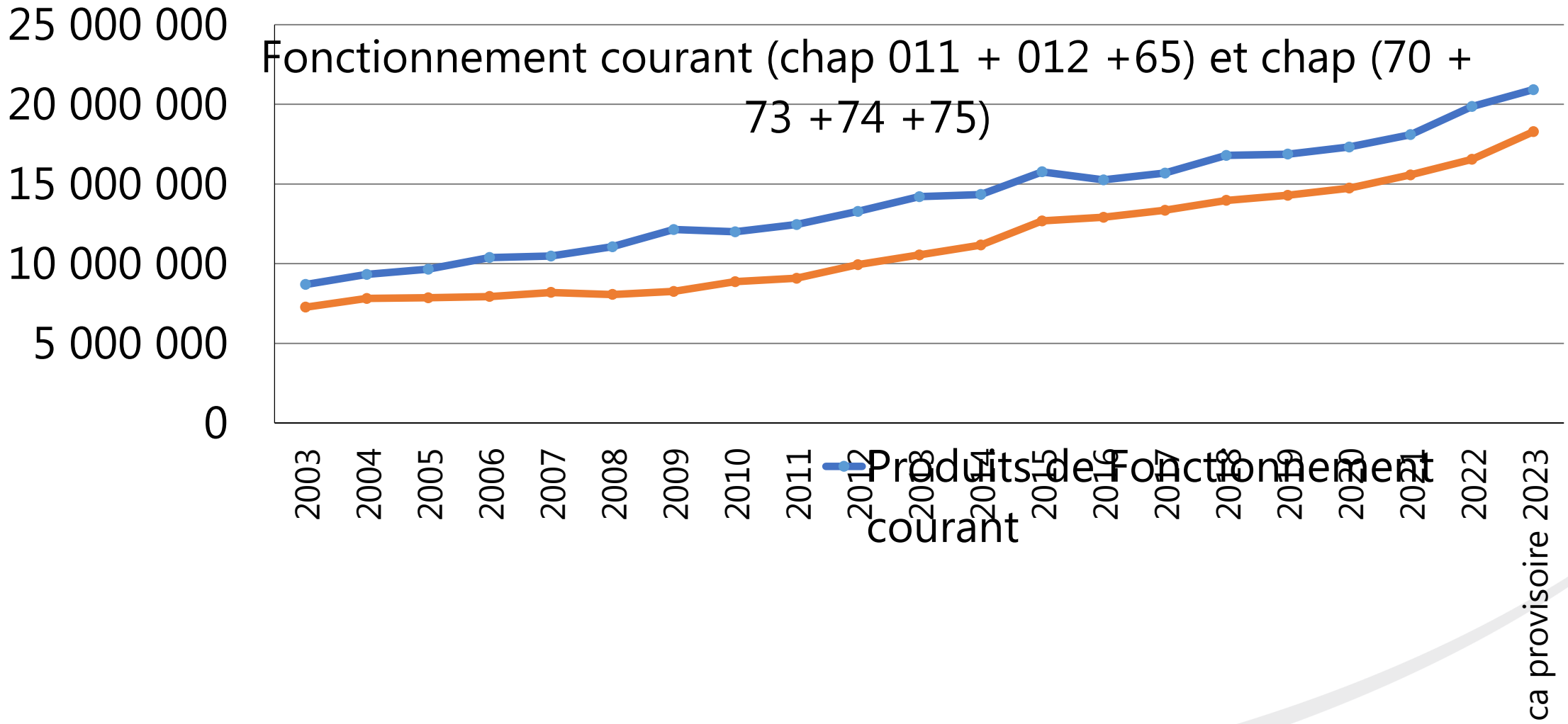

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

L'environnement local

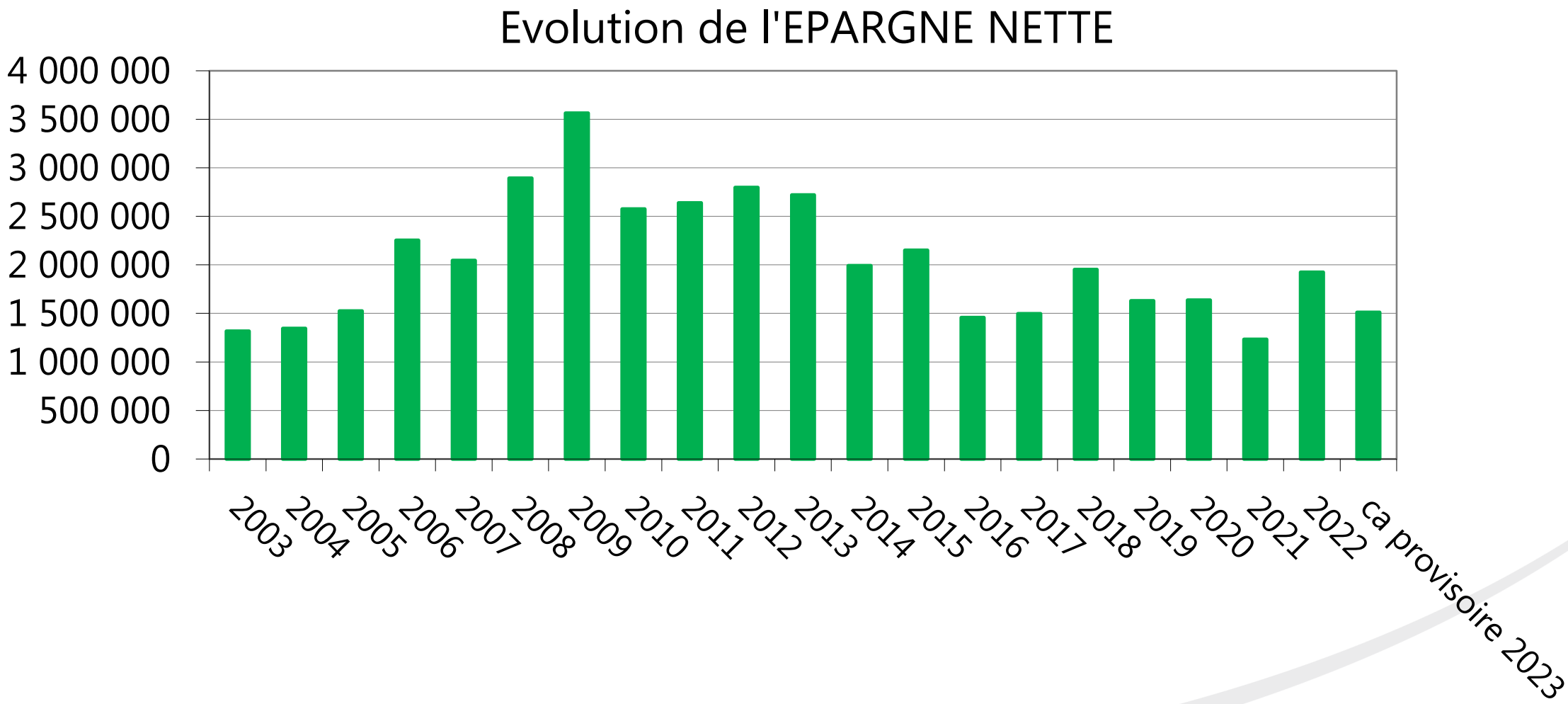

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

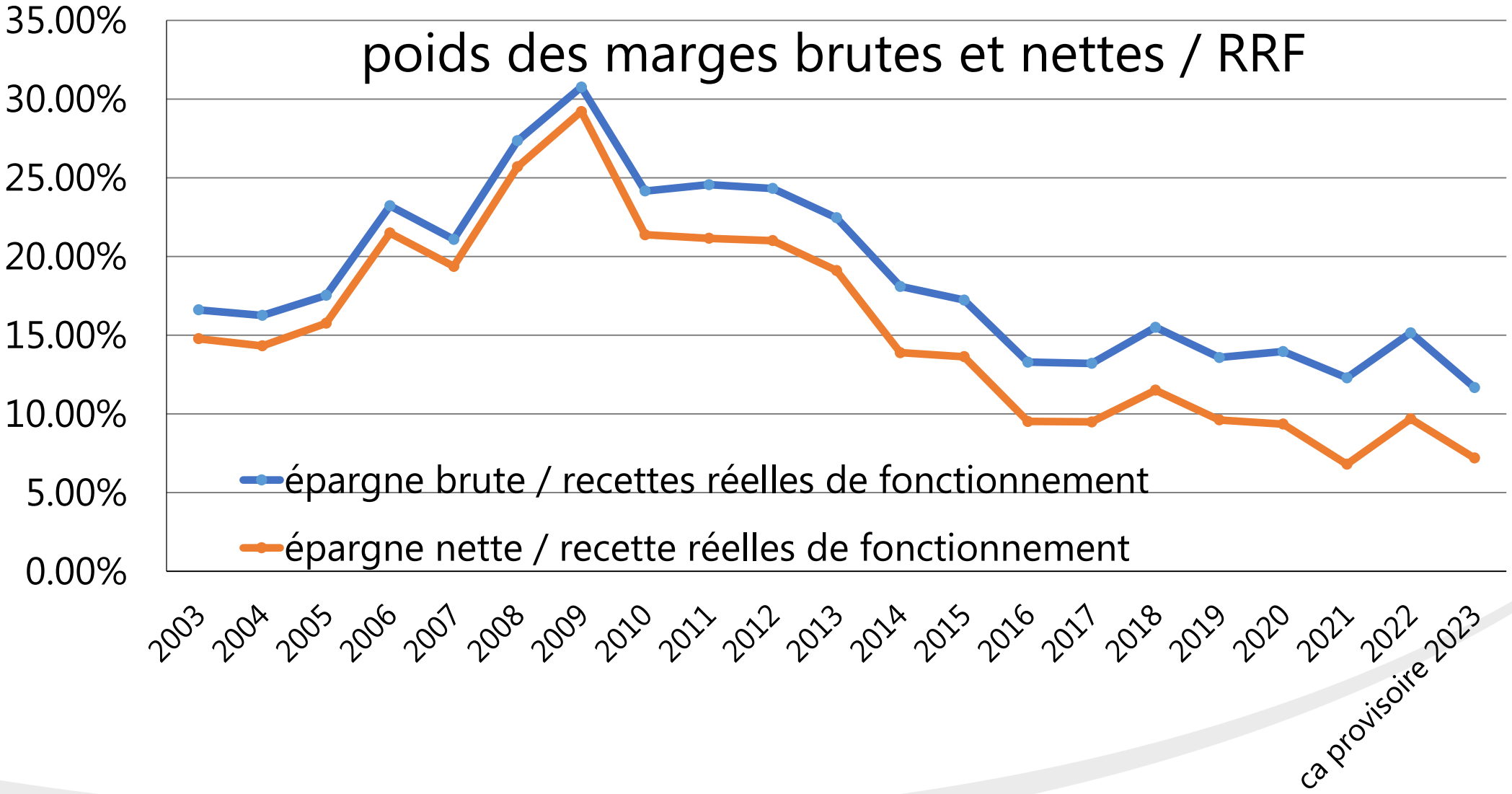

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

L'environnement local

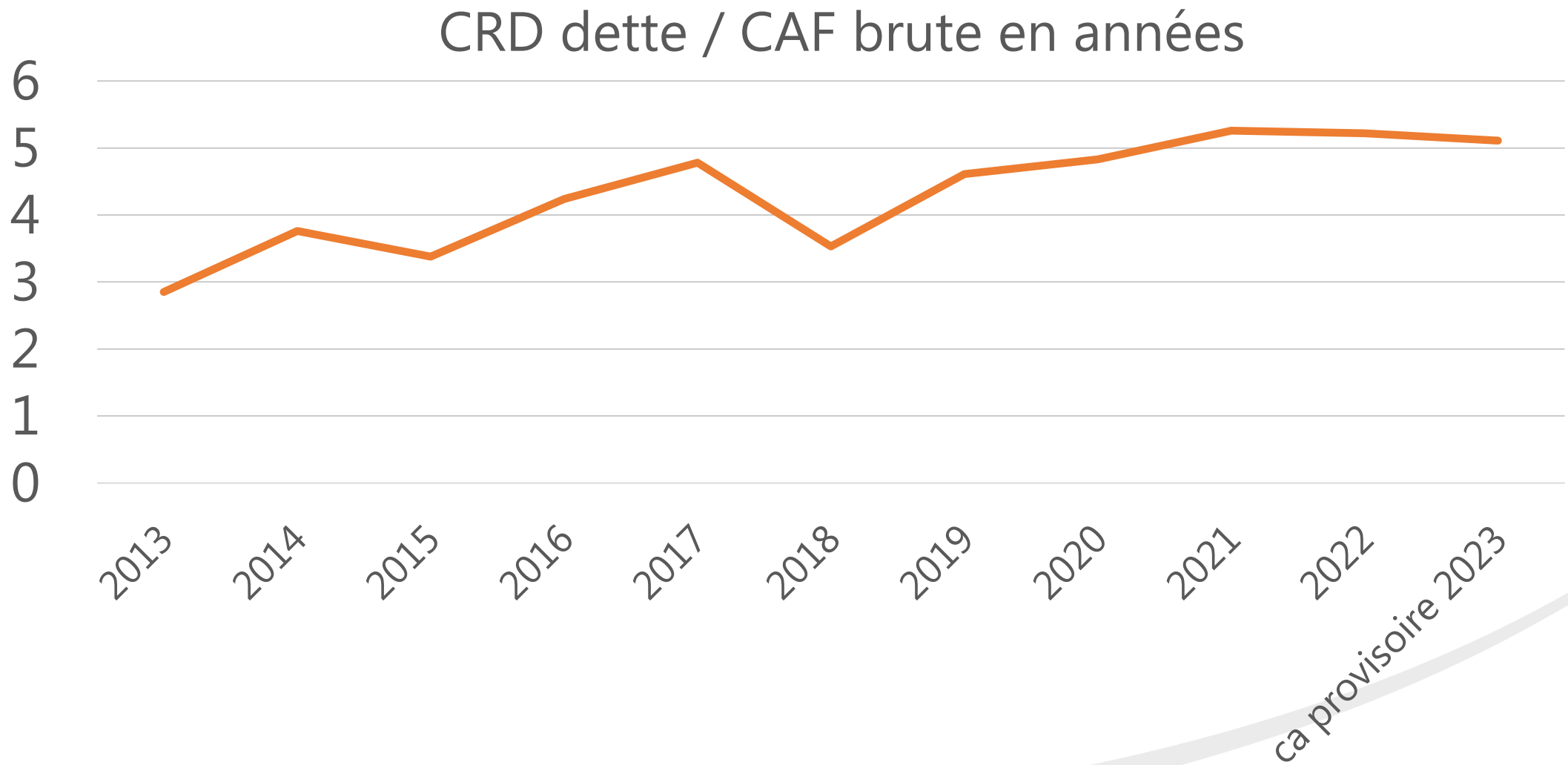

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

L'environnement local

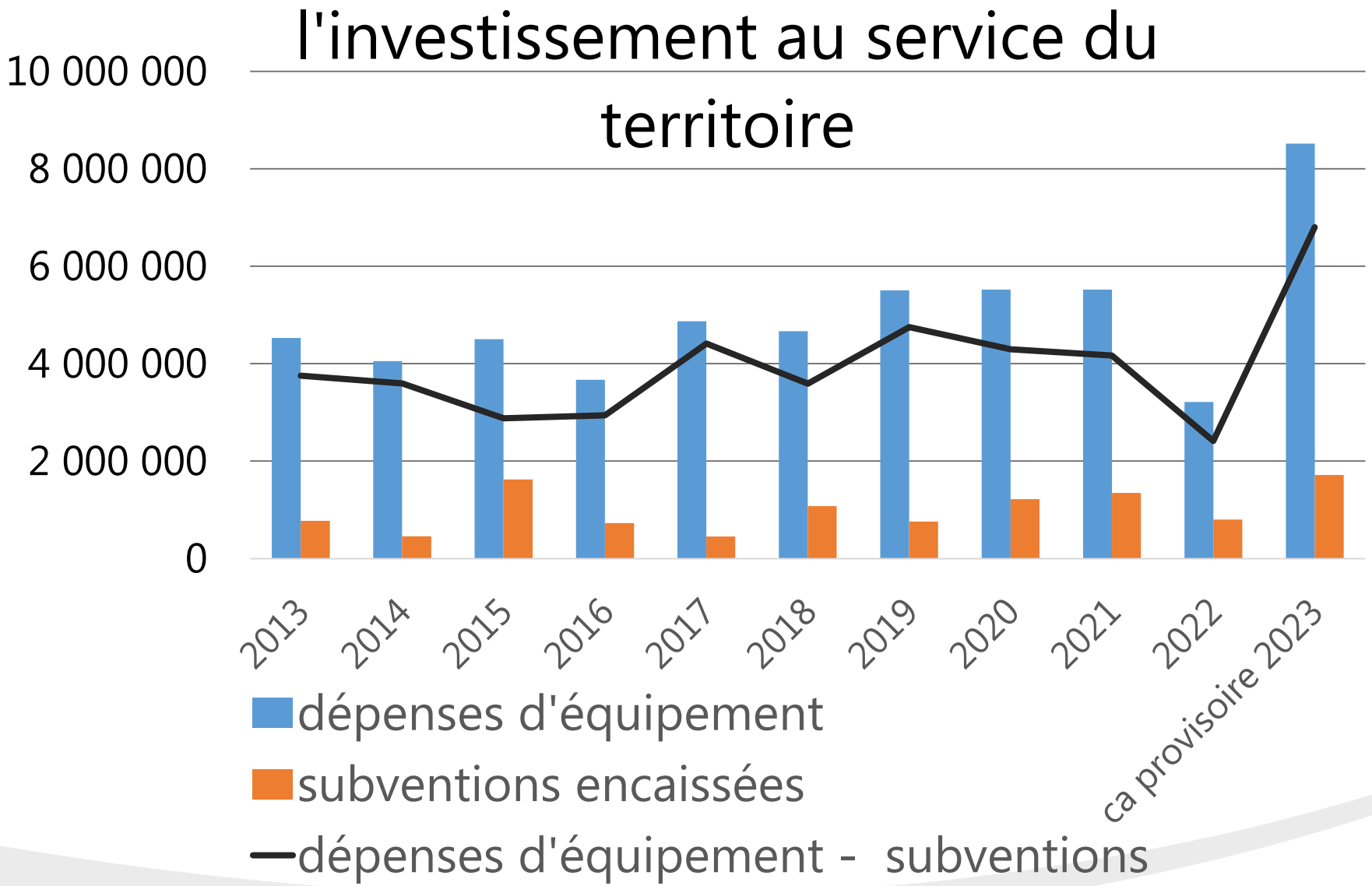

Un pic d'investissement à plus de 8,5 millions d'investissement en 2023

et environ 55 millions d'investissement depuis 2013

soit une moyenne annuelle de 4 961 k€ financés par 996 k€ de subventions en moyenne annuelle

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

L'environnement local

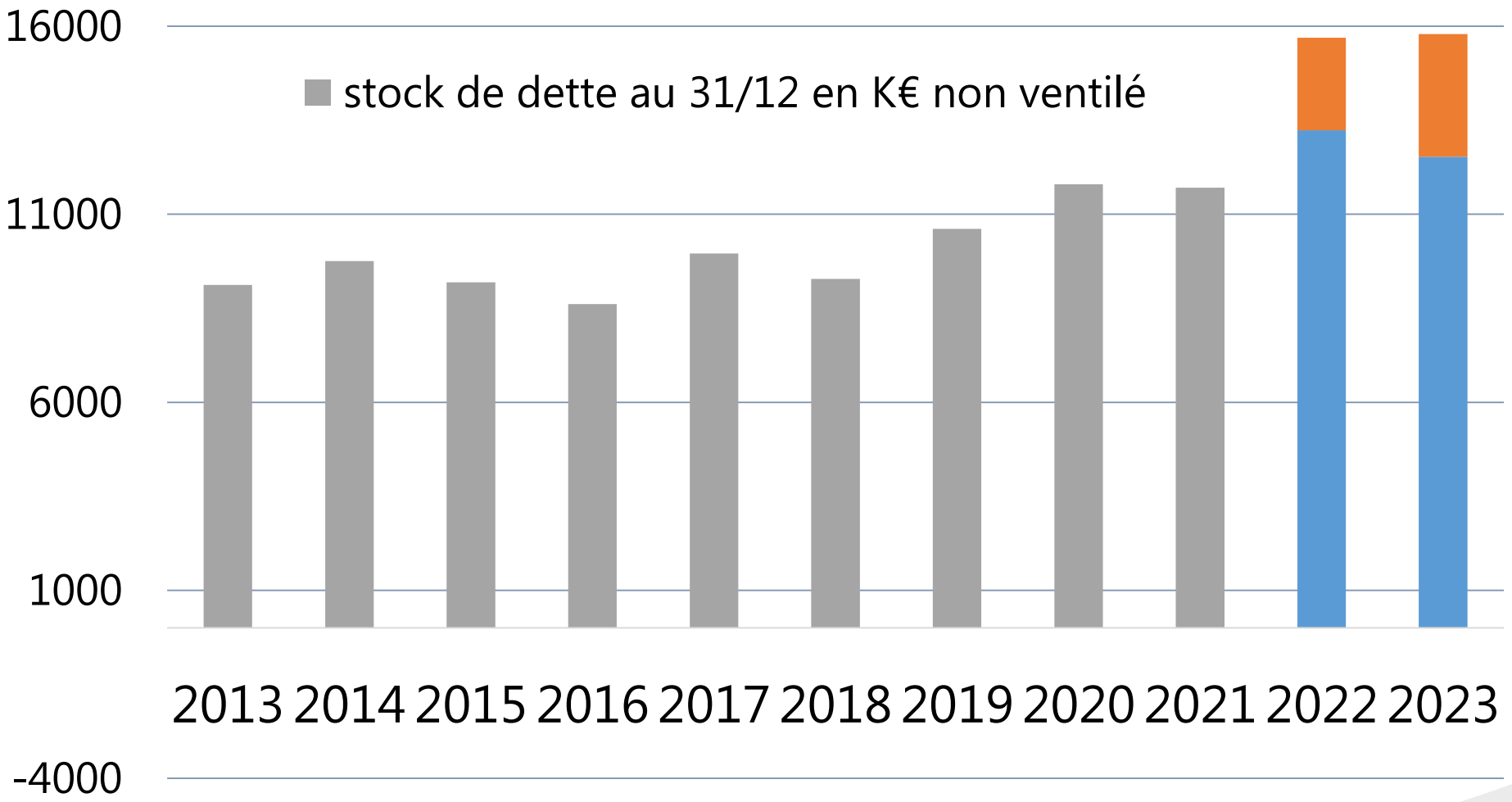

Tous les prêts prévus au budget sont souscrits fin 2023.

Dette des bâtiments économiques transférée dans le budget ad'hoc à compter de 2023

LE BUDGET PRINCIPAL – RETROSPECTIVES

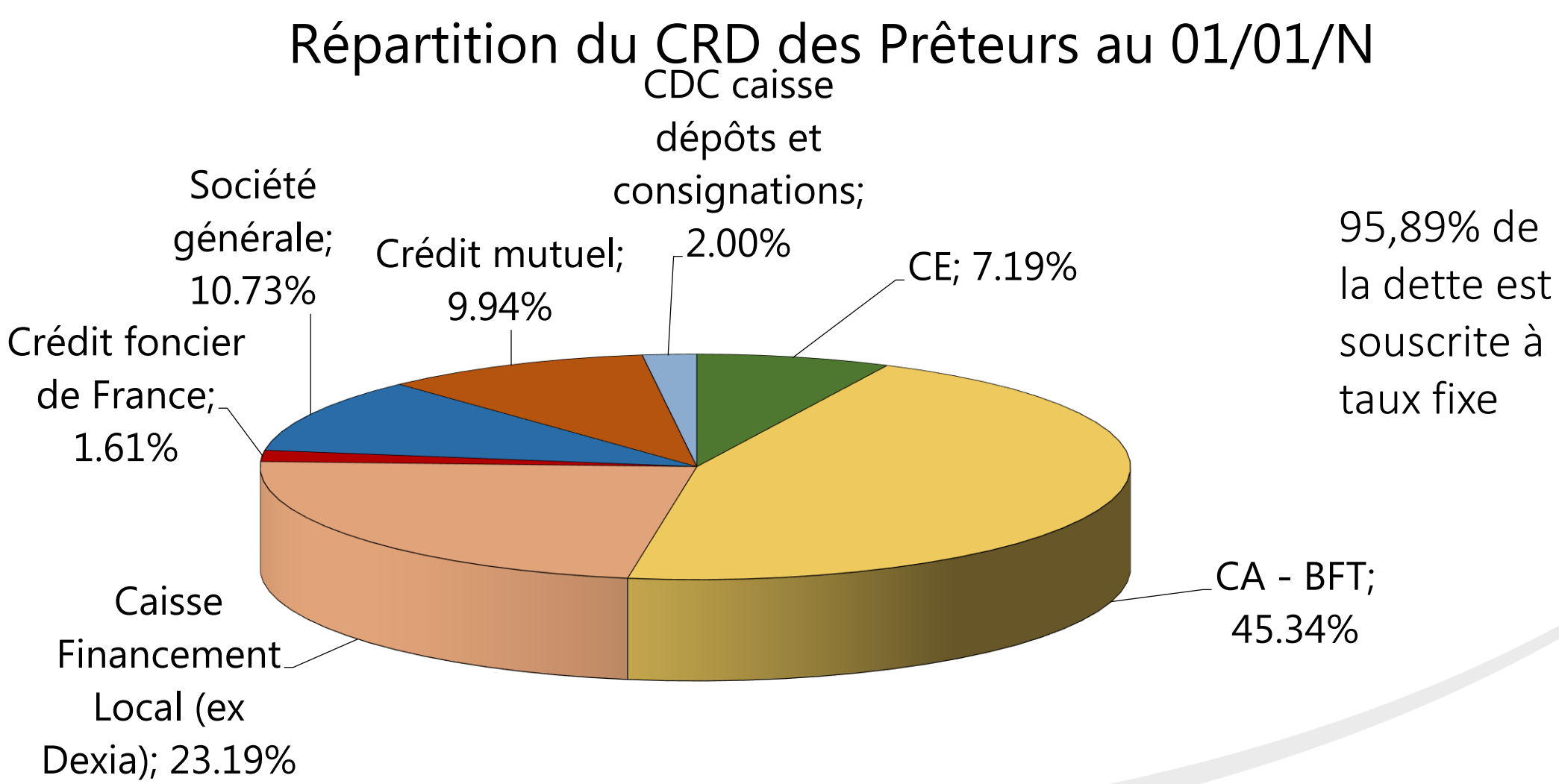

95,89% de la dette est souscrite à taux fixe

PREAMBULE

Application du principe de précaution pour se projeter à l'horizon 2027.

Pas de déficit pour les collectivités.

L'emprunt uniquement pour financer l'investissement.

Prospective au fil de l'eau comprenant la dette existante : non prise en compte de la potentielle modification des modes de collecte des déchets.

Reprise anticipée du résultat N-1.

Prise en compte de l'exécution budgétaire non définitive N-1.

Projection sur la base des chapitres M14 et d'une marge pour imprévus.

LA DETTE

Perspectives budget principal

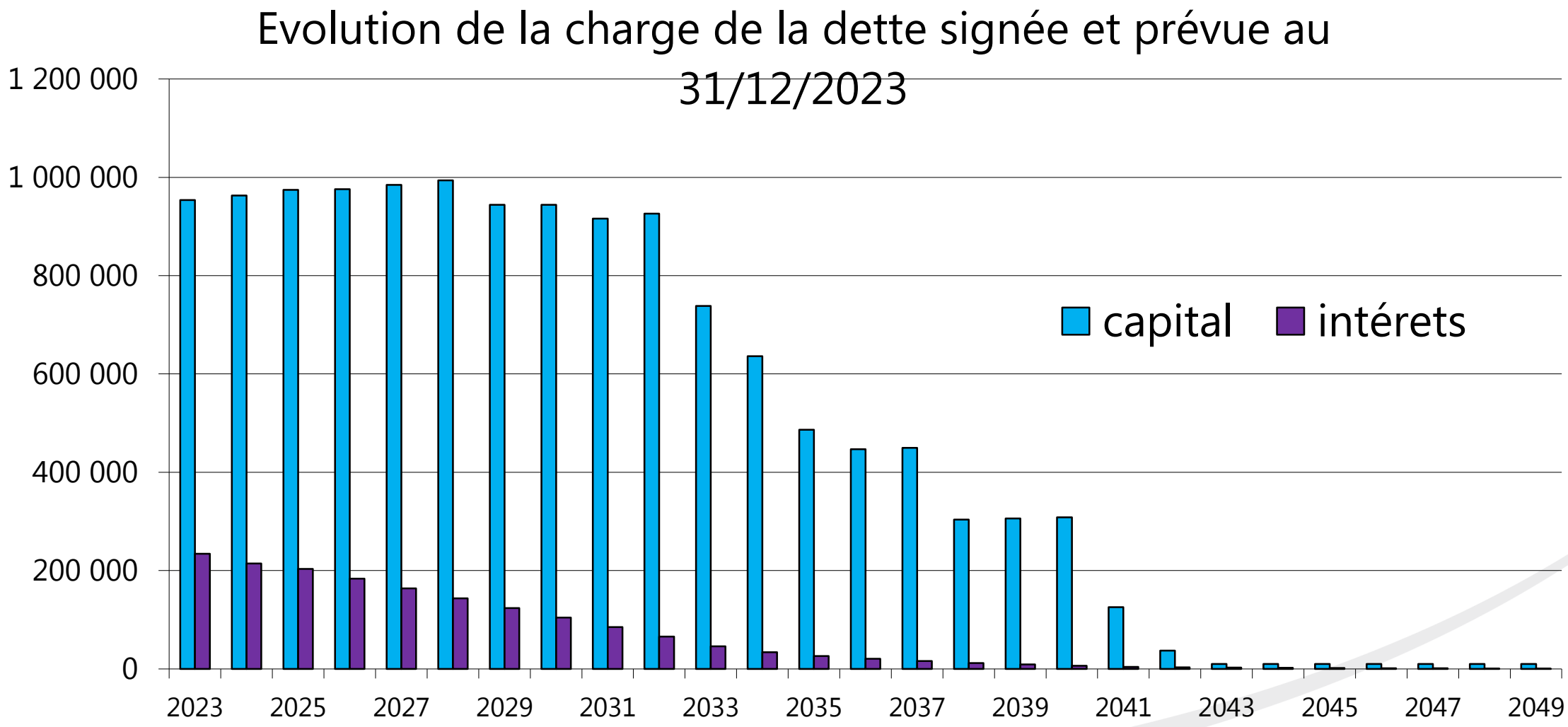

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les éléments atypiques et ou prépondérants :

- Prise en compte des crédits consommés (compte administratif provisoire).
- Des évolutions moyennes comprises entre 2% et 3%.
- Loyers habituels sur la MEFE après une régularisation sur année antérieure positive en2023.
- Baisse de 40 k€ des subventions « non récurrentes » (32 k€ glouton et 10 market place anim' en flèche encaissés en 2023).
- Dotation d'intercommunalité +20% : modification de la règle de plafonnement.
- Dotation de compensation et allocations compensatrices = évolution moyenne des 3 dernières années.
- Fiscalité / TEOM : +4,5% pour la fiscalité assise sur les valeurs locatives foncières (3,9% loi de finances + augmentations physiques des bases).
- Fraction de TVA = +2,5% (effet inflation et PIB).
- Attribution de compensation : prise en compte de la nouvelle compétence voirie (nouveau périmètre + service commun).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUITE

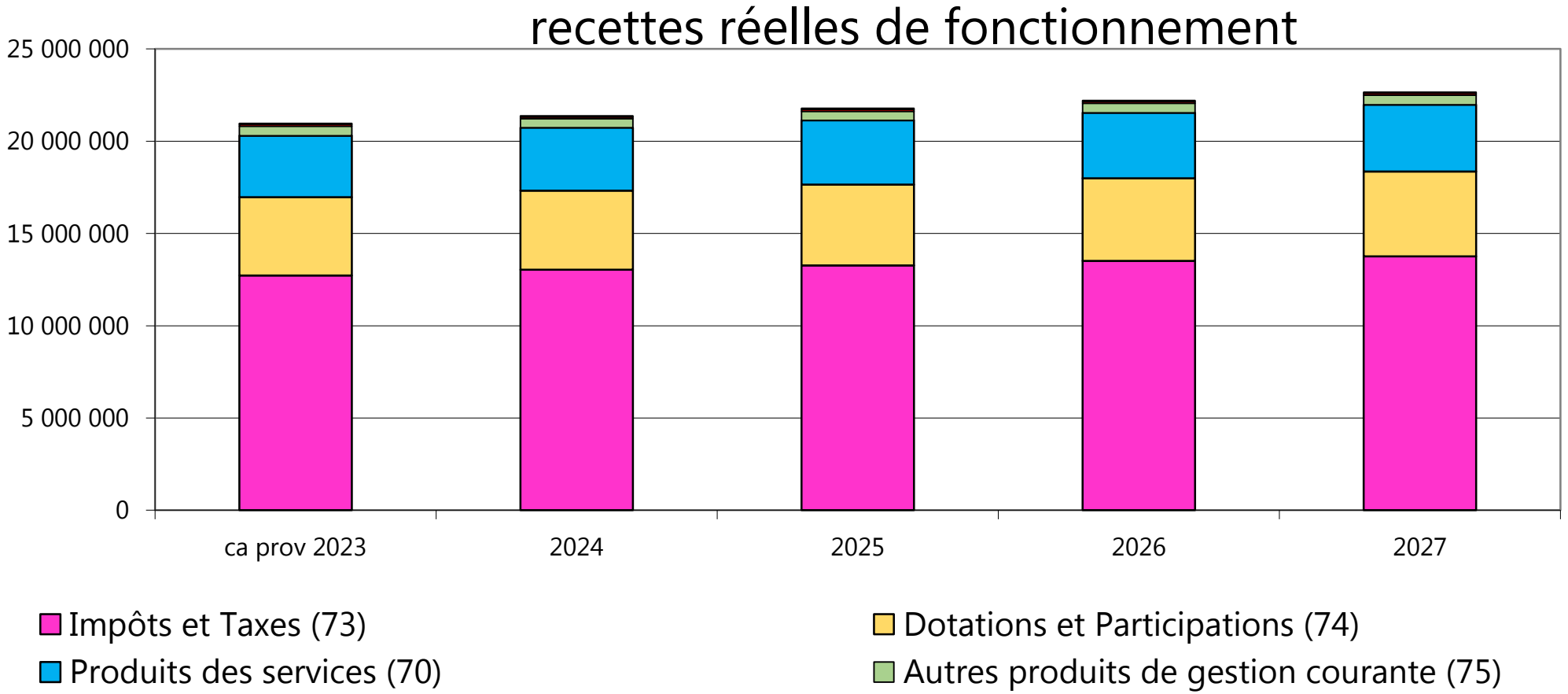

Années	ca prov 2023	2024	2025	2026	2027
Produits réels de Fonctionnement hors 775	20 971 121	21 374 521	21 782 686	22 211 011	22 661 963
évolution N/N-1		403 400	408 165	428 325	450 952
		1,92%	1,91%	1,97%	2,03%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les éléments atypiques et ou prépondérants :

- Prise en compte des crédits consommés (compte administratif provisoire).
- Chapitre 011 = +5% -70k€ de gaz et -34k€ d'électricité.
- Subventions aux associations : identique à périmètre constant (prise en compte des crédits ouverts et «rattrapage» de 15k€ de subvention non versée en journée complémentaire, prise en compte des régularisations des subventions pour les alsh sur 2023 et plafond de la nouvelle convention sur 2024).
- Attribution de compensation : prise en compte de la nouvelle compétence voirie (nouveau périmètre + service commun).
- Chapitre 012 = prise en compte en année pleine des hausses de 2023 (smic, points…), du GVT 2024, de l'attribution des 5 points d'indice, des hausses de cotisations dont les assurances…
- Des « dépenses imprévues » pour 200 k€.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Perspectives budget principal

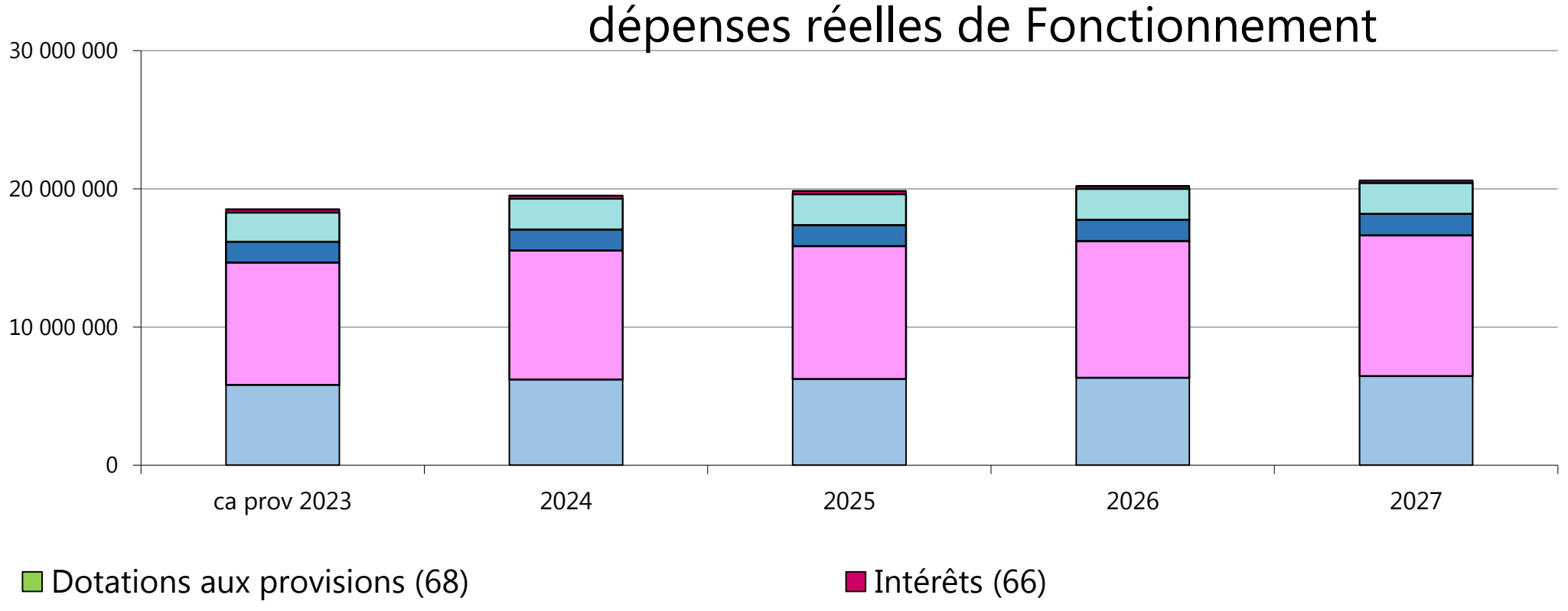

Années	ca prov 2023	2024	2025	2026	2027
Charges réelles de fonctionnement	18 520 651	19 514 705	19 836 793	20 202 305	20 615 378
évolution N/N-1		994 054	322 088	365 512	413 073
		5,37%	1,65%	1,84%	2,04%

L'AUTOFINANCEMENT

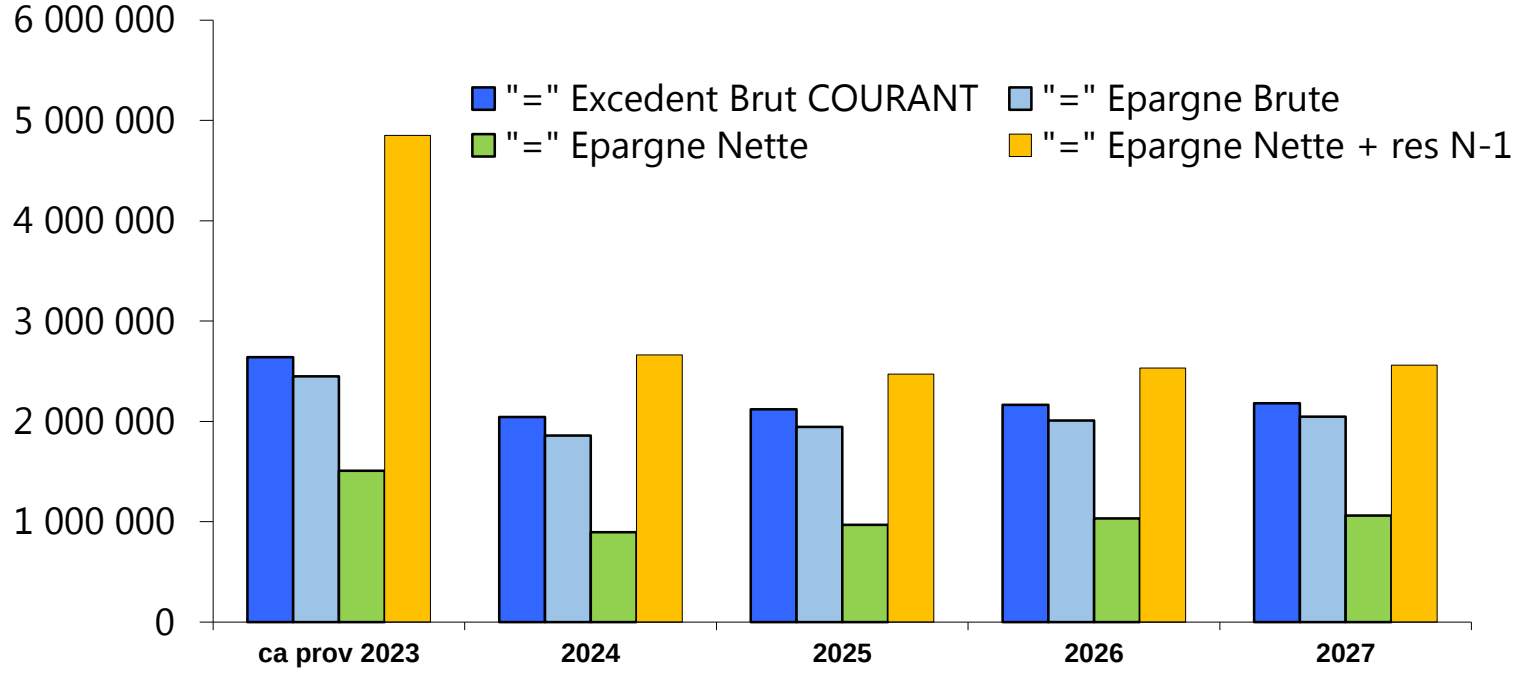

	ca prov 2023	2024	2025	2026	2027
Produits de Fonctionnement Courant	20 920 227	21 322 609	21 729 736	22 157 002	22 606 874
Charges de Fonctionnement Courant	18 281 290	19 278 749	19 609 598	19 992 866	20 425 690
"=" Excedent Brut COURANT	**2 638 937**	**2 043 860**	**2 120 138**	**2 164 136**	**2 181 184**
Produits Exceptionnels	50 894	51 912	52 950	54 009	55 089
Charges Exceptionnelles	11 722	11 956	12 195	12 439	12 688
Dotations aux provisions (68)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Reprise sur provisions (78)	0	0	0	0	0
"=" Epargne de Gestion	**2 666 110**	**2 071 816**	**2 148 893**	**2 193 706**	**2 211 585**
Intérêts (dette existante)	215 639	212 000	203 000	185 000	165 000
"=" Epargne Brute	**2 450 470**	**1 859 816**	**1 945 893**	**2 008 706**	**2 046 585**
Capital (dette consolidée + prévue)	941 428	963 000	975 000	976 000	985 000
"=" Epargne Nette	**1 509 042**	**896 816**	**970 893**	**1 032 706**	**1 061 585**
Résultat n-1 reporté	3 340 430	1 766 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
"=" Epargne Nette + res N-1	**4 849 473**	**2 662 816**	**2 470 893**	**2 532 706**	**2 561 585**

Financer les priorités

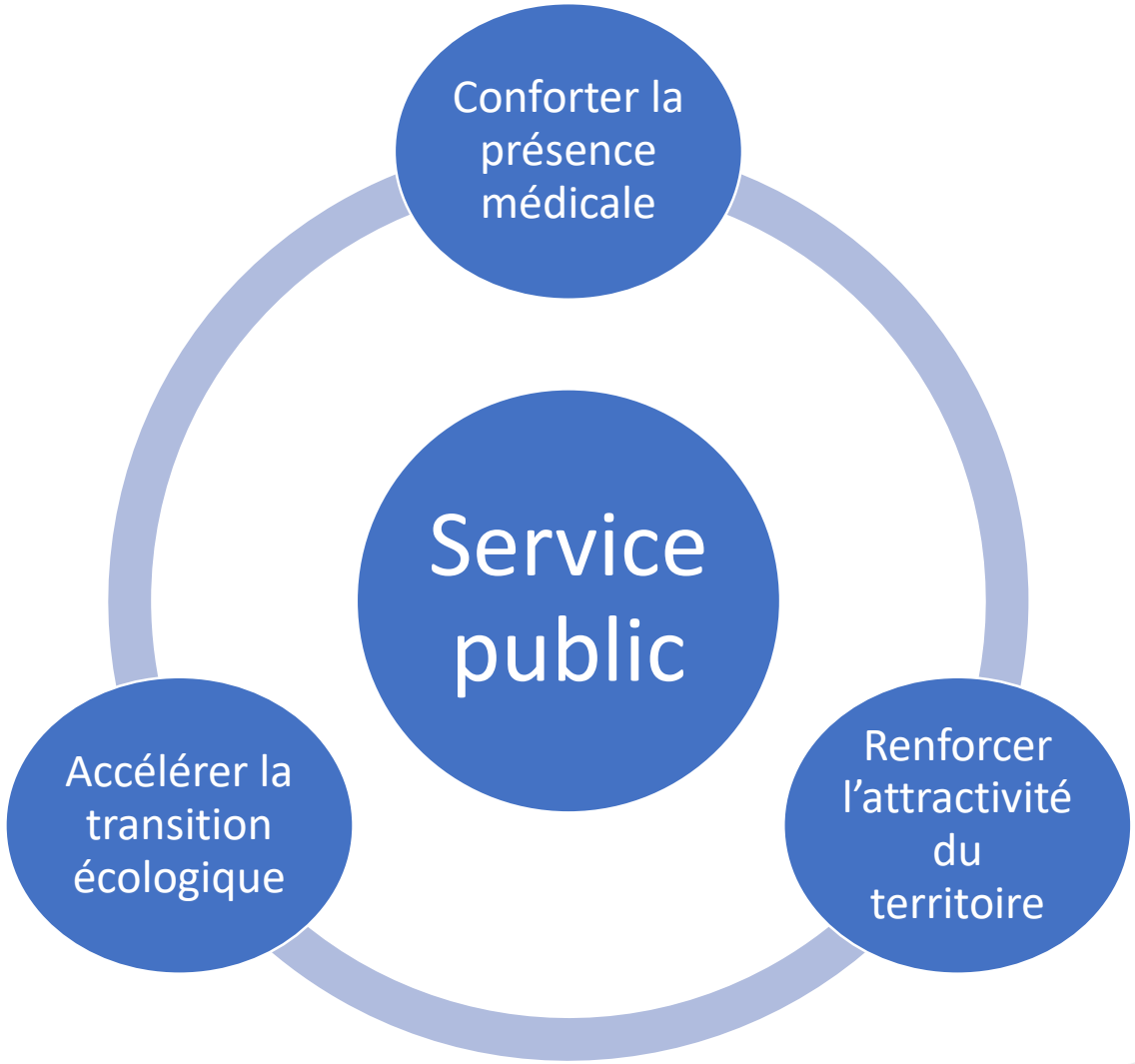

Renforcer la présence médicale sur le territoire en :

- Confortant l'existant :
  - *Lancement des travaux d'extension du cabinet médical de Villaines sous Malicorne.*

- Développant l'offre proposée :
  - *Lancement d'une étude sur une seconde maison de Santé sur La Flèche, en partenariat avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts).*
  - *Construction et adoption du contrat local de santé.*

Financer les priorités

Accélérer la transition écologique et énergétique en :

- Modernisant nos outils de gestion des déchets .
  - *Etude sur la conteneurisation de la collecte des ordures ménagères et travail sur la gestion des bio déchets et la lutte contre les dépôts sauvages.*

- Lançant des études sur la rénovation thermique de bâtiments communautaires (MEFE, COGITO, Gambetta…).

- Développant notre production d'énergies renouvelables
  - *Projet de centrale photovoltaïque de Thorée Les Pins.*
  - *Réception des panneaux photovoltaïques du Pôle Petite Enfance et de la MSP de La Flèche.*

- Renforçant notre résilience au changement climatique.
  - *Politique menée sur la protection des milieux et des espèces (finalisation du TEN 1 et construction du TEN 2, travaux GEMAPI, gestion du Marais de Cré et acquisition de nouvelles parcelles…).*

- Approfondissant les politiques de mobilité.
  - *Construction de la voie verte La Suze-La Flèche avec le Département.*
  - *Poursuite du soutien au covoiturage.*

Renforcer l'attractivité du territoire au profit des acteurs locaux en :

- Poursuivant la politique de bâtiments blancs
  - *Réception du bâtiment blanc de la Bertraie (Villaines sous Malicorne).*

- Aménageant les zones d'activités.
  - *Aménagement de la ZAE des Arches II.*
  - *Etude d'une extension sud de la ZI Ouest.*

- Poursuivant l'action de COGITO et l'accueil d'un campus numérique en son sein.
  - *Interlocuteur visible et privilégié des entreprises et porteurs de projets (formations, accompagnement, soutien financier par le biais de subventions ou prêts, mise en réseaux, création d'évènements…).*

- Soutenant l'action de la SPL Vallée du Loir.

Et toujours, agir au quotidien pour les habitants :

- Travail en cours sur la construction d'une politique culturelle communautaire.
- Petite enfance, enfance, jeunesse.
- Equipements sportifs et de loisirs.
- Mise en œuvre de la nouvelle compétence voirie.
- Espace multimédia et accompagnement aux démarches.
- Instruction des autorisations d'urbanisme et de publicité pour le compte des communes.
- SPANC.
- Collecte des déchets.
- Médiation et prévention de la délinquance.

LES ZONES D'ACTIVITE (L'Aubrière, La Bertraie, La Monnerie, L'Espérance)

LES ZONES D'ACTIVITE (L'Aubrière, La Bertraie, La Monnerie, L'Espérance)

Ventes de parcelles sur La Monnerie, projet initié dès 2022 réinscrit en 2024 pour environ 1 million d'euros.

Travaux de construction de voies et réseaux et requalification de la 1ere tranche pour également un montant maximum d'1 million.

Si besoin un prêt relai pourrait être réalisé.

Pas de travaux majeurs sur les autres zones à ce stade budgétaire.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

LE SPANC

Pas de modification majeure de l'activité entre 2023 et 2024.

Reconduction d'un budget d'environ 25 k€ en fonctionnement (pas d'investissement).

BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

LES BATIMENTS ECONOMIQUES

Pour mémoire, création du budget au 1er janvier 2023.

On y retrace toutes les écritures concernant les bâtiments en location ou crédit bail (sauf mefe, cogito, maisons de santé).

Fin de la construction du bâtiment n°12 de la Bertraie et mise en location au début du printemps 2024.

LES BATIMENTS ECONOMIQUES

Recettes réelles de fonctionnement = 429 k€ (loyers compris remb des fonciers).
Dépenses réelles de fonctionnement = 166 k€ (foncier, assurance DO, intérêts…).
Solde écritures d'ordre = - 224 k€.
Résultat N-1 reporté = + 72 k€.
Soit un solde de section de + 111 k€.

Dépenses réelles d'investissement = 363 k€ dont 308 k€ de remb.de capital.
Recettes réelles d'investissement = 10 K€ de caution.
Solde des écritures d'ordre = + 224k€.
Solde des RAR = - 319 k€.
Résultat N-1 reporté = + 351 k€.
Soit un solde de section de - 97 k€.

Pas besoin d'une subvention d'équilibre à ce stade budgétaire.

Communauté de communes du Pays fléchois

Service financier

Espace Pierre-Mendès France, 72200 La Flèche
02 43 48 66 00 • finances@cc-paysflechois.fr

www.paysflechois.fr

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES